



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Christine MARTIN	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Alain LINGER	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Pierre LAMBOROT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Lucien BRENOT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Michel ROTGER	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009
Publié le 26 JUIN 2009
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 74
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009
Dijon, le 26 JUIN 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2008

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex – Téléphone : 03 80 50 35 35 – Télécopie : 03 80 50 13 36
Mél : contact@grand-dijon.fr - Site Internet : www.grand-dijon.fr

RAPPORT ANNUEL 2008

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et mis à la disposition du public.

P Présentation générale

Selon l'article L.2224-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

La mise en oeuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au **PÔLE ENVIRONNEMENT**.

- Le service **COLLECTE et TRI** assure le suivi des collectes traditionnelles et du tri sélectif de l'ensemble des déchets de l'agglomération qui font l'objet de marchés de prestations confiés à différents prestataires :
 - 5 agents assurent l'activité du service
- Le **TRAITEMENT** des déchets ménagers est assuré soit en régie directe, pour les services **USINE D'INCINÉRATION ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**, soit en prestation de service pour le **CENTRE DE TRI** et les **DECHETTERIES**.

Le Grand Dijon dispose de ses propres outils de traitement qui sont :

- une usine d'incinération dotée d'un groupe turbo-alternateur (30 agents),
- une chaîne de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (3 agents),
- un centre d'enfouissement technique de classe III pour déchets inertes (5 agents),
- un centre de tri communautaire,
- cinq déchetteries.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008

COLLECTE

- **Collecte du carton des commerçants du centre ville de Dijon**

Depuis le mois de juillet 2008, au centre ville de Dijon, les cartons des commerces et des activités économiques sont collectés et triés deux fois par semaine. Les professionnels peuvent ainsi sortir leurs cartons à partir de 18h30 en les présentant démontés et pliés. La collecte a lieu selon la division secteur nord/secteur sud, à l'identique des autres déchets. Ce service supplémentaire permet aux commerçants disposant d'un minimum de place de stockage d'évacuer leurs cartons en contribuant à la protection des ressources naturelles puisqu'ils sont recyclés. En 2008, 813 tonnes de cartons d'emballages ont été collectées.

- **Plan de communication déchets**

Une campagne de communication dédiée à la question des déchets ménagers a été relancée suite à l'ouverture du centre de tri et compte tenu du taux de refus de tri en hausse (tonnages réceptionnés en centre de tri et non recyclables). Les documents suivants, déclinés sur le sujet "trions mieux" ont été distribués aux habitants : 160 000 réglottes "mémo-tri" diffusées en boîtes aux lettres avec la revue du Grand Dijon, 130 000 cartes postales "astuces n°1 à 9" disponibles en différents points de diffusion, 15 000 dépliants "points tri mode d'emploi" pour le centre ville de Dijon, habillage du camion grue de collecte. Puis dédiés à des publics ciblés : diffusion d'un guide à l'usage des zones d'activités économiques, un guide collecte du carton à destination des commerçants et un guide à l'usage des syndicats d'immeuble.

En fin d'année 2008, a débuté la campagne pour la mise en place de la nouvelle collecte des objets encombrants sur appel, effective à compter du premier janvier 2009, avec des affiches dans les bus, cartes postales et encart dans la revue du Grand Dijon de décembre.



- **Etudes d'optimisation**

Afin d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire mais aussi de respecter des orientations fixées par les contextes européen, national et local, le Grand Dijon a lancé une étude d'optimisation de la gestion de ses déchets.

Cette étude propose de retenir des objectifs ambitieux pour décliner sa politique pour les années à venir et vise des thèmes comme la réduction de la production de déchets ; l'optimisation du recyclage matière et du compostage en incitant à la réutilisation et à la valorisation biologique ; la maîtrise de la gestion des déchets assimilés des artisans et commerçants collectés avec les déchets ménagers ; l'adaptation des services proposés aux besoins des habitants - étude pour la création d'une 6ème déchetterie, mise en place de la collecte des objets encombrants sur appel - et enfin situer le Grand Dijon dans la gestion départementale des déchets ménagers et assimilés.

- **Partenariat Grand Dijon et associations FL3000 et CAP Nord**

Depuis 2007 avec l'association d'entreprises FL3000, depuis 2008 pour CAP Nord, ces associations ont signé un accord de partenariat avec le Grand Dijon en vue d'organiser et de promouvoir auprès des entreprises, le recyclage des papiers de bureaux et des cartons commerciaux. Chaque entreprise signataire s'engage à trier les cartons et papiers de bureau ; en contrepartie le Grand Dijon s'engage à fournir un bac jaune pour le tri ainsi qu'un bac gris pour les déchets résiduels. Ce partenariat permet de diminuer d'une journée la collecte des déchets résiduels au profit de recyclables. Au total 211 entreprises participent à cette démarche.

- **Renouvellement marché de transfert et transport du verre**

Le verre d'emballage ménager issu des collectes sélectives, après collecte est déversé dans la fosse à verre située sur le site de l'usine d'incinération. Il est ensuite chargé dans des camions spécifiques pour être acheminé vers l'usine de recyclage du verre, Saint Gobain Emballages de Châlon sur Saône.

Un appel d'offre a été lancé en mai 2008, pour le chargement du verre et son transport, le marché a été attribué au mieux disant, la SARL Gachon (21320 Créancey), pour une période de 3 ans. Pour chaque tonne livrée au verrier, le Grand Dijon reçoit un soutien à la tonne versé par Saint-Gobain Emballages de 25,69 €.

DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

- Depuis le 1er janvier 2008, la gestion des déchetteries est confiée pour une période de trois ans, reconductible deux fois par période d'un an :
 - aux Établissements GODARD pour le lot 1 : « accueil, aide au tri, mise à disposition et évacuation des bennes »,
 - à EDIB pour le lot 2 : « transport et traitement des déchets dangereux des ménages ».

La mise en place de ce nouveau marché a notamment permis l'amélioration des services rendus aux usagers :

- en ouvrant les cinq déchetteries tous les jours de la semaine : **suppression du jour de fermeture hebdomadaire**,
 - en accueillant dans tous les sites les **déchets de plâtre**,
 - et en recevant sur le site de Longvic l'**amiante ciment**.
- A compter du 1er juillet, dans le cadre de son partenariat avec l'OCAD3E (organisme coordonnateur de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques DEEE), le Grand Dijon a changé d'éco-organisme pour l'enlèvement et le traitement des DEEE issus des déchetteries et travaille avec ECO-SYSTEMES.
 - Fin 2008, le Grand Dijon a signé une convention avec Emmaüs pour la mise en place dans les 5 déchetteries de bennes « déchets à ressourcer » destinées à la collecte de divers articles (bibelots, vaisselle, jouets en état d'être récupérés) pour la vente sur les brics à brac de la communauté Emmaüs.
Par ailleurs, des bennes dédiées à la collecte des bois et plastiques ont été installées afin d'être orientées vers Emmaüs pour tri, broyage et valorisation des matières.

DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

Elle est gérée depuis un an par la Société Bourgogne Recyclage à l'issue d'une procédure originale d'appel à projets lancée par le Grand Dijon.

CENTRE DE TRI

Le centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon, l'un des plus modernes de France, a été inauguré le 14 novembre 2007 et fonctionne donc depuis un peu plus d'une année.

TRAITEMENT

- **Groupe turbo-alternateur** : la turbine fonctionne à plein régime depuis début 2007. Un total de 54 435 Mwh a été produit pour 2008, l'énergie électrique excédentaire étant revendue à EDF.
La mise en place de cette installation s'inscrit dans les objectifs d'économie d'énergie et plus largement dans la politique de développement durable menée par le Grand Dijon.
- **Unité de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)** : l'année 2008 a vu le fonctionnement en année pleine de l'unité de traitement des DASRI sur l'usine d'incinération.
Le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins de Bourgogne, préconisait la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon/Châlon-sur-Saône.
Conformément à ce plan, l'unité créée à Dijon, d'une capacité de 6 000 tonnes/an, englobe une zone d'attractivité comprenant : la Bourgogne, les départements limitrophes et le Doubs. Le gisement captif correspond à 4 000 tonnes/an.
- **Norme ISO 14001** : Le Grand Dijon, conscient des impacts environnementaux liés à son usine, s'est engagé dans la mise en place d'un système de management environnemental visant une certification ISO 14001 afin de garantir une qualité exemplaire à ses habitants.
Ainsi, le 30 juin 2008, l'ensemble des activités de l'usine comprenant l'incinération des ordures, des DIB, des DASRI ainsi que la valorisation énergétique, la maintenance, les activités de laboratoire, la valorisation et maturation des mâchefers a été certifié selon la Norme ISO 14001.

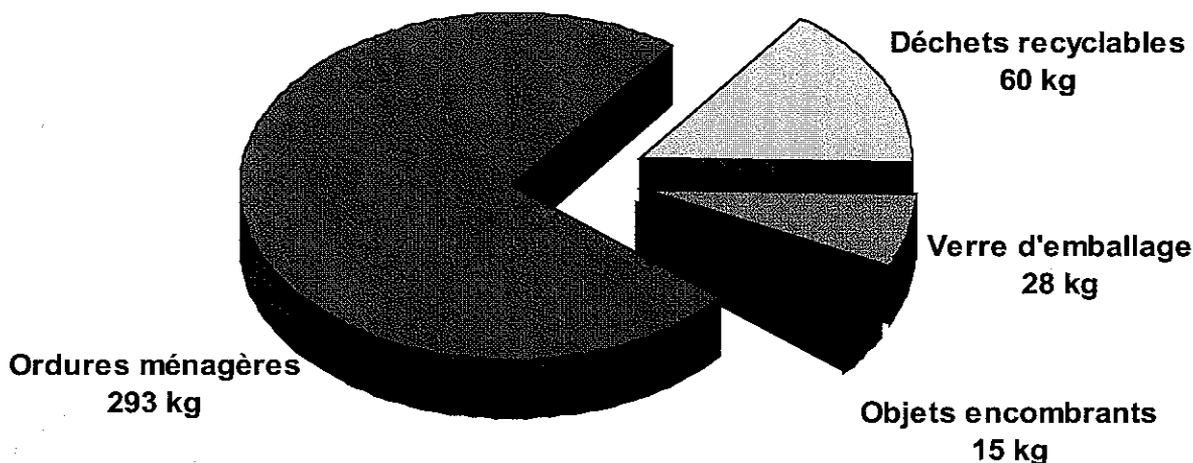
Indicateurs techniques

I - COLLECTE

La collecte des différents types de déchets est assurée soit en porte à porte conteneurisée (à 97,7 %), soit en points d'apport volontaire. A noter, en centre-ville de Dijon, certains habitants ne disposant pas de place pour leurs bacs, peuvent être collectés en sacs. Ce service est assuré par le prestataire de collecte, la **Société Economique Franco-Suisse**, avec laquelle le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés a été renouvelé le 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

**En 2008 : 104 705 tonnes de déchets ont été collectées
dont 21,88 % sont des déchets recyclables.**

DECHETS MENAGERS - Année 2008 Moyenne kg/an/habitant



Le graphique ci-dessus montre la composition de la quantité globale de déchets produite et collectée pour l'année 2008 par habitant (déchets collectés en déchetteries non pris en compte).

NB : les cartons commerciaux sont inclus dans la part des déchets recyclables.

Soit une production moyenne de 396 kg par an et par habitant.

L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE

• Le matériel

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire, la Société Economique Franco-Suisse (SEFS), soit 44 véhicules :

- 41 bennes à ordures ménagères
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants
- 2 camions grue ampliroll chargés de la collecte du verre et des points d'apport volontaire enterrés

Le parc de véhicules fonctionne au diester depuis le 1^{er} octobre 2006 (carburant utilisant 30% d'huile de colza) et 8 véhicules roulent au gaz naturel de ville (GNV) :

- pour l'année 2008, **730 423** kilomètres ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **413 763 litres de diester et 103 370 n/m³ de gaz GNV**.
- **301 vérifications légales** ont été réalisées (mines, vérifications périodiques, limiteurs de vitesse, extincteurs...) et 28 sinistres comptabilisés sur l'année.

• Les moyens humains

Qualifications	Nombre	Age moyen	Ancienneté moyenne
Rippeurs	67	34,3 ans	9 ans
Chauffeurs	41	46,3 ans	21 ans
Mécaniciens	7	44,8 ans	16 ans
Chefs d'équipes	6	40 ans	11 ans

Effectifs opérationnels employés par la Société Economique Franco-Suisse au 31.12.2008 soit :

- **129 personnes**, totalisant un nombre d'heures travaillées de **185 970 heures**
- **8 personnes** faisant partie de l'encadrement

LES DIFFERENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS

1/ Les ordures ménagères (bac gris)

• Population desservie

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés sur l'ensemble des communes du Grand Dijon ainsi que sur 4 collectivités clientes, par la Société Economique Franco-Suisse, titulaire du marché de collecte.

La population desservie par le service de collecte de la Société Economique Franco-Suisse (SEFS) est de **264 171** habitants,

soit 50 % de la population côte d'orientie

✓ Grand Dijon (22 communes)	251 679 habitants
✓ Communes clientes (29 communes)	12 492 habitants

Communes GRAND DIJON	Population 2008
Ahuy	1 377
Bressey sur Tille	553
Bretonnière	779
Chenôve	16 454
Chevigny Saint Sauveur	10 389
Crimolois	624
Daix	1 504
Dijon	153 813
Fenay	1 412
Fontaine les Dijon	9 033
Hauteville les Dijon	1 095
Longvic	9 319
Magny sur Tille	786
Marsannay la Côte	5 266
Neuilly les Dijon	2 156
Ouges	1 358
Perrigny les Dijon	1 666
Plombières les Dijon	3 028
Quetigny	9 875
Saint Apollinaire	6 662
Sennecey les Dijon	2 198
Talant	12 332
Total	251 679

Communes clientes	Population 2008
Cité de communes de Bourg Saint Jean	
Bretonnière	779
Couffray	1 187
Fluval	807
Gevrey Charlemagne	3 980
Autres communes	9 067
Cité de communes de Bourgogne (Bourgogne Sud)	
Darcel	356
Etaules	256
Mesigny sur Ouche	3 270
Pasilly	370
Preignis	316
Copalle les Moines	724
Flavignol	157
Total	12 492

Le parc de bacs gris, géré et entretenu par le prestataire CITEC, et mis à disposition de l'ensemble des communes du Grand Dijon est composé de **56 761 bacs** au 31/12/2008 (+1,47% en volume de bacs, soit 580 bacs de plus).

2 opérations de désinfection ont lieu par an dans l'hyper-centre de Dijon (service limité à ce secteur car le lavage par les résidents eux-mêmes n'est pas autorisé sur le domaine public).

4059 interventions de maintenance (1189 pour changement de bacs ; 2033 réparations de couvercles ; 835 autres interventions).

• Fréquence de collecte

La fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat (commune urbaine ou rurale).

Le service est organisé sur 5 jours, et en fonction du règlement communautaire de collecte, adopté par délibération le 12 mai 2005. Certains secteurs peuvent bénéficier d'une fréquence de ramassage plus importante tels les secteurs des Halles et marchés de Dijon.

La page suivante montre le territoire desservi et les fréquences de collecte en fonction des communes.

Voir également le tableau récapitulatif page 17.



Evolution de l'ensemble des tonnages collectés (Grand Dijon + collectivités clientes extérieures) :

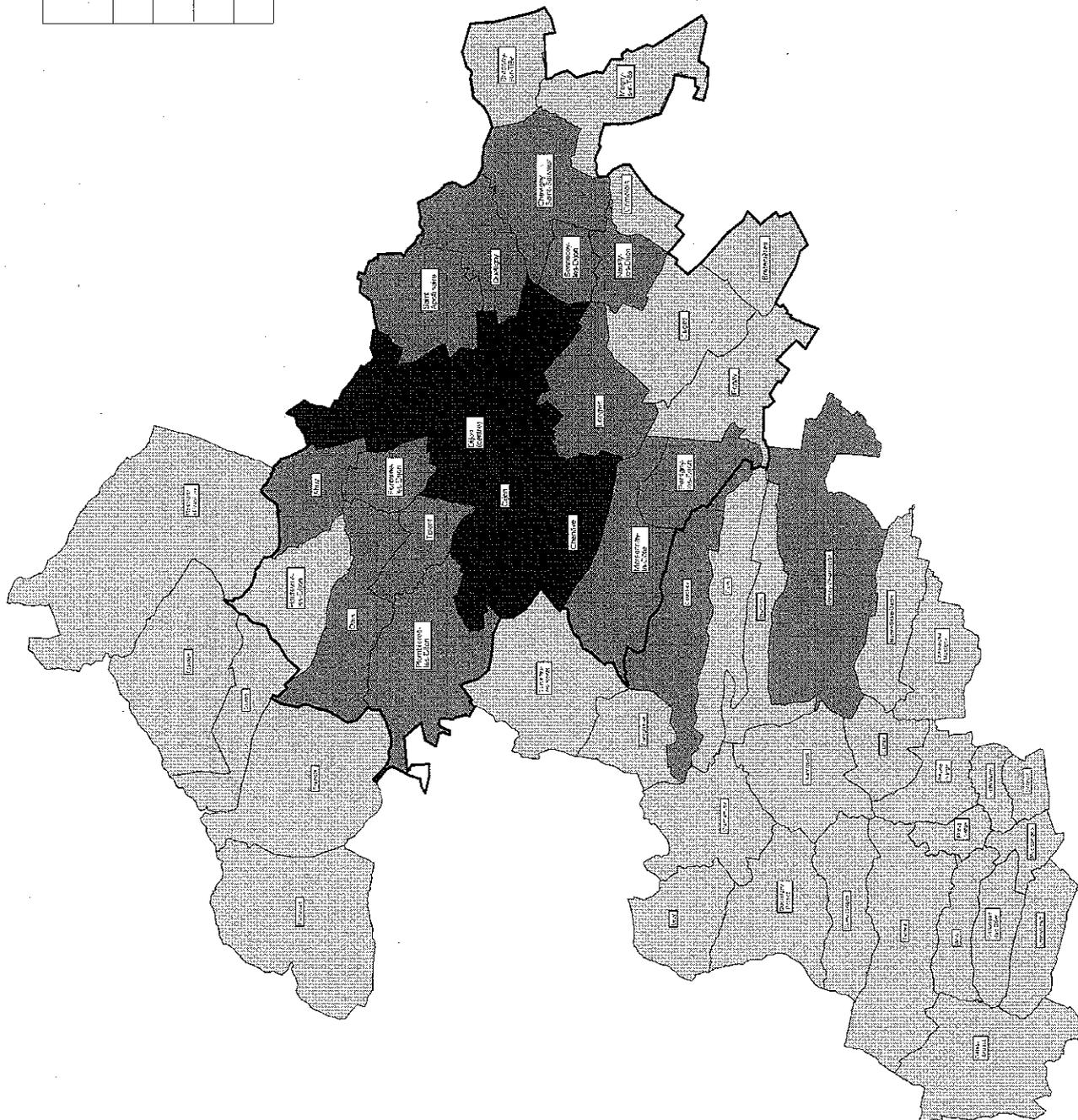
Ordures ménagères	2008	2007	Evolution 08/07
En tonnes	78 100	79 926	- 2,3 %
Kg par habitant	296	306	- 3,3 %

Parmi les tonnages collectés, on peut estimer que 4 000 tonnes sont des déchets verts qui pourraient être déposés par les habitants en déchetteries ou compostés. Ce qui justifie la nécessité d'organiser dès 2009 une collecte dédiée.

En effet, 64 % des incidents de collecte détectés par le prestataire par GPS sont dus à la présence de déchets verts dans les bacs à ordures ménagères résiduelles..

Nombre d'habitants par fréquence de collecte

	GRAND DIJON	Communes Clientèles	Total
1 fois par semaine	6 607	8 012	14 619
2 fois par semaine	74 805	4 480	79 285
3 fois par semaine	170 267	-	170 267
Total	251 679	12 492	264 171



2/ Les emballages recyclables (bac jaune)

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée au sein des communes du Grand Dijon en porte à porte (PAP), avec mise à disposition de bacs jaunes. La collecte est également assurée par les services de la Société Economique Franco-Suisse.

Le nombre de bacs jaunes mis à disposition des habitants est de **50 885**, ainsi que les **16 points de regroupement** en apport volontaire du centre ville de Dijon.

• Population desservie

La population desservie est de **251 679** habitants.

La collecte des déchets recyclables est assurée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (22 communes) à 100 %. Grâce à l'implantation des 16 points de regroupement, l'ensemble de la population est en mesure de pratiquer le tri sélectif des déchets d'emballages et plus particulièrement les habitants ne pouvant disposer de bac en raison d'un manque de place de stockage (ce qui est principalement le cas en centre ville historique de Dijon).

Aucune collectivité cliente n'est desservie par cette collecte.

• Fréquence de collecte

La fréquence de collecte est identique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, soit une collecte hebdomadaire (voir carte page suivante).

• Déchets collectés et évolution des tonnages

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, est acheminé vers le centre de tri du Grand Dijon.

Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus en fonction de prix fixés par contrats ou en fonction des cours du marché. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport.

Tonnages	2008	2007	Evolution 08/07
Déchets recyclables	15 023	14 717	+ 2,1 %

60 kg par an
par habitant

3/ Le verre d'emballage en PAP (bac vert) ou en PAV

Le verre est collecté par la Société Economique Franco-Suisse :

- En porte à porte (PAP) sur Dijon hors centre ville et Chenôve (bac vert)
- En points d'apport volontaire (PAV) sur les autres communes de l'agglomération (colonnes à verre) et sur 11 sites au centre ville de Dijon – dont 5 sont enterrés.

Après collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès de l'usine St Gobain à Châlon-sur-Saône. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.

- ➔ 20 911 bacs verts sont mis à disposition des habitants
- ➔ 143 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire, totalisant 172 bulles à verre de surface ou enterrées

• Population desservie

Avec la mise en place des points tri au centre ville de Dijon, désormais l'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage.

- ➔ 153 267 habitants collectés en porte à porte – Dijon (hors centre ville) et Chenôve
- ➔ 98 412 habitants collectés en points d'apport volontaire

• Fréquence de collecte

Le verre en porte à porte est collecté une fois par semaine. Il en est de même pour la plupart des colonnes d'apport volontaire.

• Evolution des tonnages

	2008	2007	Evolution 08/07
Verre PAP	4 359	4 341	+ 0,4 %
Verre PAV	2 723	2 604	+ 4,6 %
Total	7 082	6 945	+ 2 %

20 000 par
un PAV
habitant

Le verre d'emballage représente 7 % de l'ensemble des déchets collectés (OM, DR, VERRE, OE).

Remarque : le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire.

Le collecteur procède au lavage et à l'entretien des points d'apport volontaire, à raison de 2 lavages par an.

Tableau récapitulatif des fréquences de collecte

COMMUNES	OM	DR	OE	VERRE		
				PAP	PAV	Déchet-terre
				Nombre colonne		
Ahuy	C2	C1	1/Mois		2	
Bressey sur Tille	C1	C1	1/Semestre		2	
Bretenière	C1	C1	1/Semestre		3	
Chenôve	C3	C1	1/Mois	C1		2
Chevigny St Sauveur	C2	C1	1/Mois		16	
Crimolois	C1	C1	1/Semestre		2	
Daix	C2	C1	1/Mois		3	
Fenay	C1	C1	1/Semestre		5	
Fontaine les Dijon	C2	C1	1/Mois		8	
Hauteville les Dijon	C1	C1	1/Mois		2	
Longvic	C2	C1	1/Mois		17	1
Magny sur Tille	C1	C1	1/Semestre		3	
Marsannay la Côte	C2	C1	1/Mois		7	2
Neuilly les Dijon	C2	C1	1/Mois		4	
Ouges	C1	C1	1/Mois		4	
Perrigny les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Plombières les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Quetigny	C2	C1	1/Mois		11	2
Saint Apollinaire	C2	C1	1/Mois		10	
Sennecey les Dijon	C2	C1	1/Mois		2	
Talant	C2	C1	1/Mois		16	
Dijon (hors centre ville et Halles)	C3	C1	1/Mois	C1	5	2
Dijon centre ville (hors halles)	C3	C1	1/Mois		10	
Dijon halles	C6	C1	1/Mois		1	

NB : seule la collecte du verre est réalisée en PAV pour certaines communes

4/ Les objets encombrants

• Population desservie

Un total de **263 447 habitants** sont desservis, soit l'ensemble de l'agglomération dijonnaise pour 251 679 habitants, ainsi que les collectivités clientes totalisant 11 768 habitants.

• Fréquence de collecte

Le ramassage des « monstres » a lieu **une fois par mois** (1/semestre pour 5 communes) selon un calendrier édité chaque fin d'année et distribué avec la revue du Grand Dijon, pour l'année suivante. En fonction des jours déterminés, les objets doivent être déposés avant 6 heures du matin, mais des déchets sont sortis de manière intempestive sur les trottoirs en dehors des jours prévus, ce qui nuit à l'image de propreté des villes.

• Evolution des tonnages

14 kg par an par habitant	2008	2007	Evolution 08/07
	3 687 t	3 678 t	+ 0,2 %

L'évolution des tonnages collectés est en baisse depuis 2002, c'est pourquoi dès 2009, la collecte des OE aura lieu selon une nouvelle organisation, sur appel téléphonique. Ceci permettra de limiter le ferrailage et les dépôts sauvages dans les rues.

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plate forme située dans le CET de classe III. La ferraille est triée et reprise par une entreprise de recyclage -les établissements GODARD- les autres résidus sont incinérés.

5/ Les cartons commerciaux

• Population desservie

Les rues commerçantes du centre ville de Dijon, ainsi que les zones d'activités commerciales et industrielles (Chenôve, Chevigny Saint Sauveur, Dijon Cap Nord -Parc Europe -Parc technologique, Fontaine les Dijon, Longvic, Marsannay la Côte, Quetigny, Saint Apollinaire).

• Fréquence de collecte

La collecte spécifique des cartons commerciaux a lieu chaque semaine les jeudis après-midi dans les zones d'activités et 2 fois par semaine en centre ville de Dijon.

• Evolution des tonnages

2008	2007	Evolution 08/07
813	683	+ 19 %

Les cartons commerciaux et les cartons d'emballage des zones, après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site de Centre-Est Valorisation à Chevigny St Sauveur qui procède au tri et au conditionnement en balles.

L'augmentation en 2008 est due à la collecte bi-hebdomadaire en centre ville de Dijon.

**Tonnages collectés par la SEFS en 2008 et rendement à l'habitant
sur le territoire du GRAND DIJON**

	Population	DM		DR		Kg par an par habitant
		Tonnages collectés	Kg par an par habitant	Tonnages collectés	Kg par an par habitant	
Ahuay	1 377	524	168	86	62	
Bressey-sur-Tille	553	93	168	58	105	33
Bretignière	779	125	135	48	62	
Chenôve	16 454	5 051	307	724	44	33
Chevigny St Sauveur	10 389	4 231	331	675	65	
Crimolois	624	171	274	67	107	27
Daix	1 504	472	316	124	82	
Dijon	153 813	45 748	297	8 851	58	28
Fenay	1 412	235	181	99	70	
Fontaine-les-Dijon	9 033	2 559	283	870	96	31
Hauteville-les-Dijon	1 095	253	218	78	71	
Longvic	9 319	2 968	319	466	50	29
Magny-sur-Tille	786	39	127	55	70	
Marsannay-la-Côte	5 266	1 749	332	395	75	40
Neuilly-les-Dijon	2 156	545	253	155	72	
Ouges	1 358	256	189	83	61	23
Perrigny-les-Dijon	1 666	414	251	107	64	30
Plombières-les-Dijon	3 028	786	260	136	45	27
Quetigny	9 875	2 898	294	590	60	29
Saint Apollinaire	6 662	2 026	304	621	93	30
Sennecey-les-Dijon	2 198	626	285	159	72	30
Talant	12 332	3 598	292	576	47	22
Cartons commerciaux				813		
TOTAL	251 679	73 696		15 836		7 082
Moyenne		293			63	28

6/ Le compostage individuel

Depuis 2001, année de lancement de l'opération « Composter c'est facile », 7 649 composteurs ont été installés

dont 866 en 2008

Depuis le changement de marché opéré en 2007, le Grand Dijon propose à l'ensemble de ses habitants deux types de composteurs : des 400L et des 600L. Disponibles sur simple demande auprès du service concerné, les équipements sont mis à disposition en échange d'une caution de 15€ ou 20€. Une fois le composteur commandé, il suffit de venir le retirer auprès de sa commune de résidence.



Ces équipements permettent une diminution des déchets envoyés à l'incinération et la production d'un compost, élément dont les jardiniers amateurs sont très friands...

En moyenne 21% des foyers en habitat individuel sont équipés sur l'agglomération.

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS

		Evolution par rapport à 2007
Ordures ménagères	78 100	- 2,3 %
Objets encombrants	3 687	+ 0,2 %
Déchets recyclables		
<i>Bac jaune</i>	15 023	+ 2,1 %
<i>Verre PAP</i>	4 359	+ 0,4 %
<i>Verre PAV</i>	2 723	+ 4,6 %
<i>Cartons commerciaux</i>	813	+ 19 %
	-----	-----
Sous-total déchets Recyclables	22 918	+ 3 %
Total collecté	104 705	- 1,2 %

LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE

1/ LES DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

• Les équipements

5 déchetteries sont implantées sur le territoire du Grand Dijon

horaires d'ouverture

QUETIGNY - Bd de la Croix St Martin

Tél. : 03.80.71.03.13

DIJON - Rue Alexander Fleming

Tél. : 03.80.23.94.94

CHENOVE - 64, rue de Longvic

Tél. : 03.80.58.87.32

LONGVIC - Rue Jules Guesde

Tél. : 03.80.68.03.91

ETE : du 1^{er}/05 au 31/10	
Lundi au	9 h à 13 h
Vendredi	14 h à 19 h
Samedi	9 h à 19 h
Dimanche	9 h à 12 h
HIVER : du 1^{er}/11 au 30/04	
Lundi au	9 h à 12 h
Vendredi	14 h à 18 h
Samedi	9 h à 13 h
Dimanche	14 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h

horaires d'ouverture

MARSANNAY la Côte - Chem. des Vaches

Tél. : 06.77.12.63.12

ETE : du 1^{er}/05 au 31/10	
Lundi au	9 h à 13 h
Vendredi	14 h à 18 h
Samedi	9 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h
HIVER : du 1^{er}/11 au 30/04	
Lundi au	9 h à 12 h
Vendredi	14 h à 17 h
Samedi	9 h à 13 h
Dimanche	14 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h

Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Les déchetteries sont réservées aux particuliers

Des accords ont été passés entre le Grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile :

- les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars-sur-Ouche
- les habitants de Bresse-sur-Tille, Bretenière et Magny-sur-Tille ont accès aux déchetteries d'Izier et de Longecourt

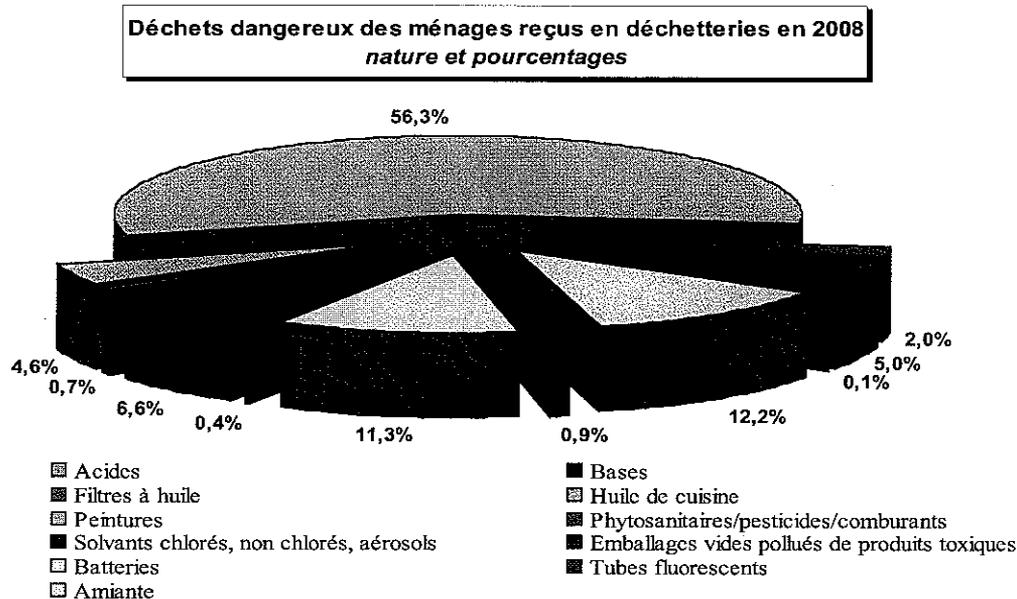
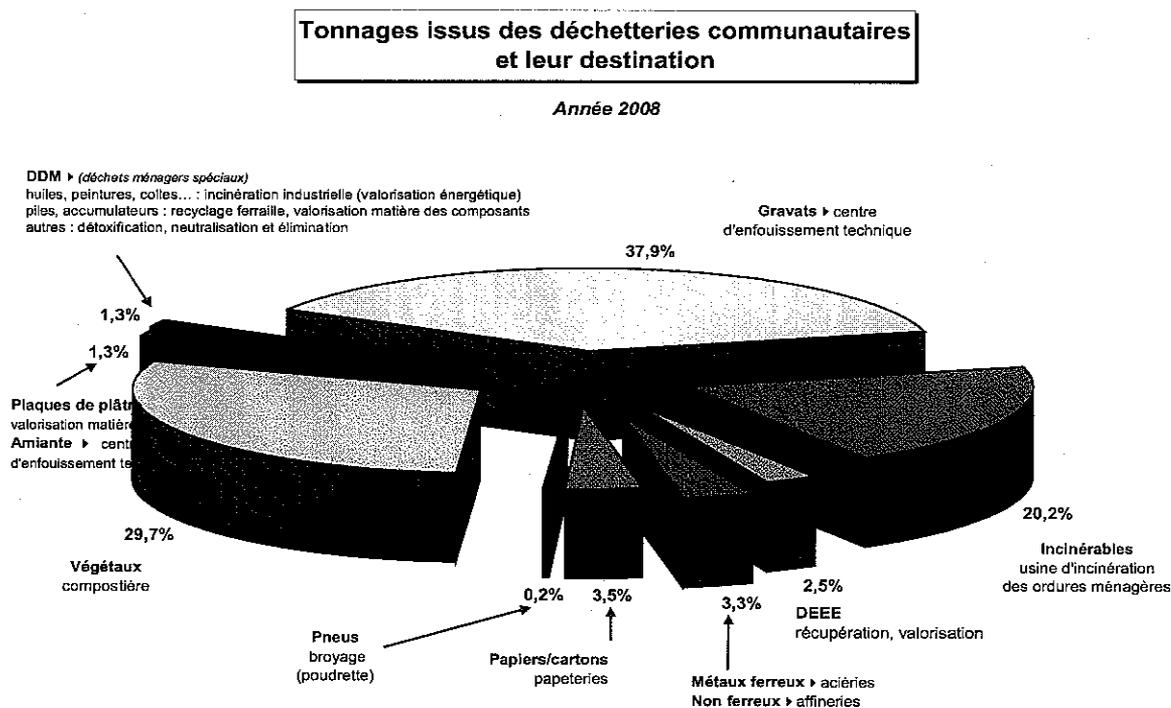
• Les déchets acceptés

Papiers, cartons, verre d'emballage¹, végétaux, incinérables, gravats, ferraille, huiles de cuisine, huile moteur, pneus, batteries, piles, piles bouton, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), plaques et carreaux de plâtre (nouveau), amiante-ciment (nouveau).

1 : le verre reçu en déchetteries (361 tonnes en 2008) est comptabilisé dans les tonnages collectés en PAV.

• Résultats d'exploitation

Le tableau récapitulatif de la page 24 présente un bilan détaillé de l'activité des déchetteries.



Le nombre d'entrées dans les déchetteries a progressé de 11% (+ 28 000 passages).

24 204 tonnes ont été réceptionnées en 2008 sur l'ensemble des déchetteries, soit une augmentation de 8% :

- + 6% de tonnages non valorisés
- + 8% d'incinérables
- + 10% d'apports concernant la valorisation matière

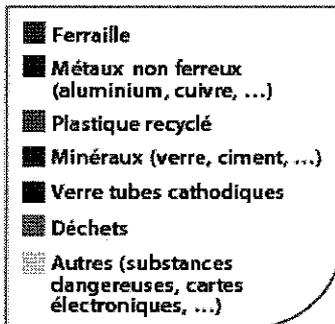
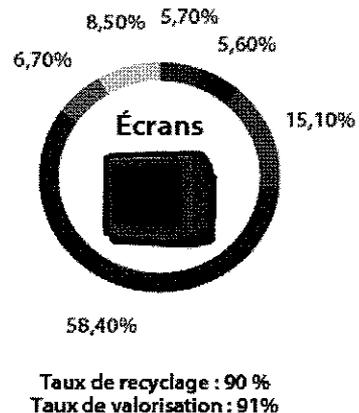
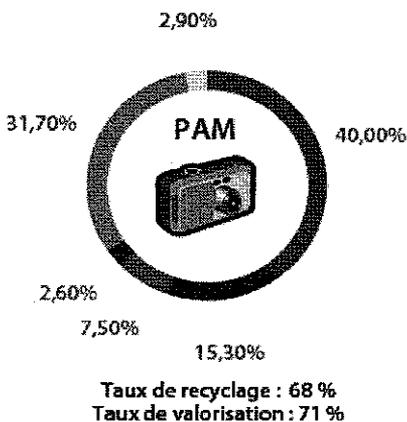
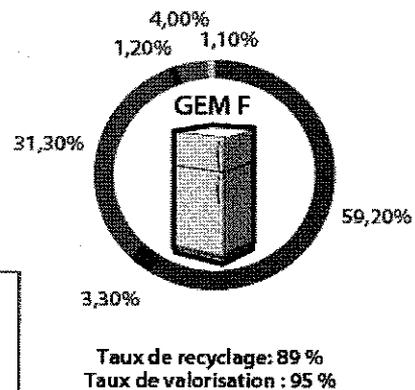
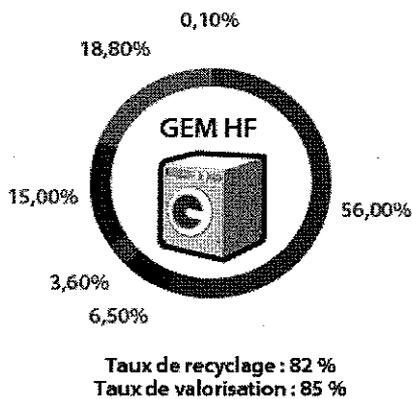
Apport moyen par visiteur = 85,5 kg

Le taux de valorisation matière passe à 39,24 % (+ 1,6% par rapport à 2007).

Les tonnages de DEEE collectés en 2008 représentent une performance annuelle par habitant de 2,41 kg. Sur les 607 tonnes collectées (soit plus de 70 000 appareils) et acheminées vers des sites de traitement, 509 tonnes ont été recyclées ou valorisées énergétiquement.

Voici la décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

- Gros électroménager hors froid : GEM HF
- Gros électroménager froid : GEM F
- Petits appareils en mélange : PAM
- Ecrans

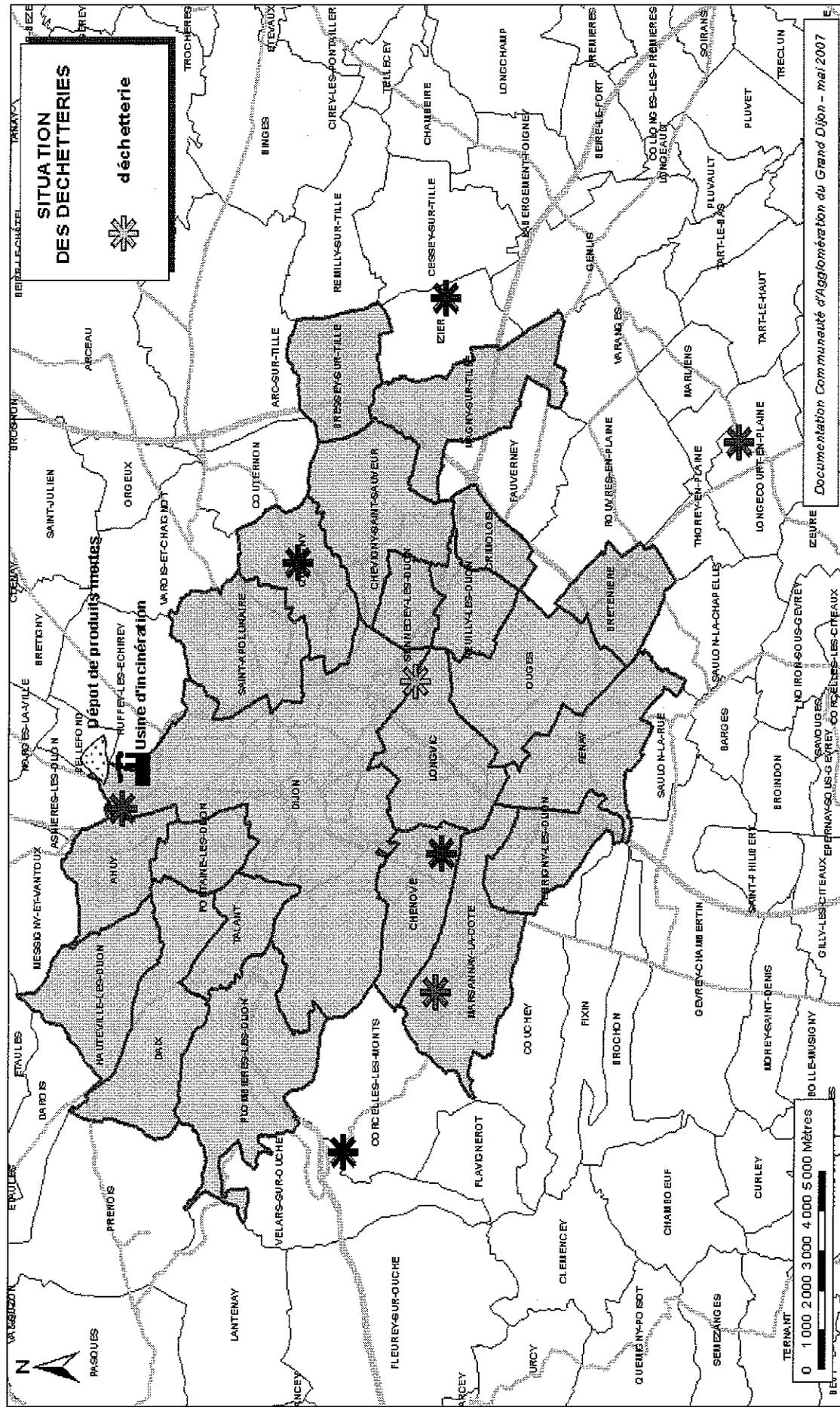


Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferrailles, verre, plastique, etc.). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.

Détail des tonnages réceptionnés en déchetteries en 2008

	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	68 965	78 773	54 901	31 941	48 653	283 233
Gravats	1 480,60	3 031,07	2 162,00	779,32	1 708,78	9 161,77
Placo	35,38	104,92	77,24	17,92	47,00	282,46
Déchets dangereux des ménages	76,86	97,98	82,50	23,18	43,74	324,25
Amiante					41,16	41,16
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1 592,84	3 233,97	2 321,74	820,42	1 840,68	9 809,64
Incinérables	1 007,99	1 644,97	1 011,09	406,40	825,46	4 895,91
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	1 007,99	1 644,97	1 011,09	406,40	825,46	4 895,91
- Papier	102,62	157,88	79,94		45,50	385,94
- Cartons	92,24	144,70	75,76		58,18	370,88
- Papier carton mélangés				94,32		94,32
- Ferrailles	168,16	249,12	180,28	79,38	123,38	800,32
- Pneus	7,42	15,82	14,82	6,70	14,90	59,66
- Déchets verts	1 894,42	2 079,48	1 115,30	650,74	1 440,44	7 180,38
Sous-total	2 264,86	2 647,00	1 466,10	831,14	1 682,40	8 891,50
- DEEE - GEM Hors Froid	37,56	75,98	35,90	18,39	29,38	197,21
- DEEE - GEM Froid	16,55	39,81	16,49	8,05	12,31	93,21
- DEEE - Ecran	34,88	53,35	33,32	10,06	19,52	151,13
- DEEE - Pam	34,62	65,89	34,55	11,98	18,48	165,52
Sous-total DEEE	123,61	235,03	120,26	48,48	79,69	607,07
- Verre (compté à part avec collecte)	108,73	65,51	37,96	89,75	58,91	360,86
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	2 388,47	2 882,03	1 586,36	879,62	1 762,09	9 498,57
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE	4 989,30	7 760,97	4 919,19	2 106,44	4 428,23	24 204,12
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux)	47,87%	37,13%	32,25%	41,76%	39,79%	39,24%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	20,20%	21,20%	20,55%	19,29%	18,64%	20,23%
DEPENSES TTC						
Marché Godard						
Cardiennage	57 476,40	57 476,40	57 476,40	53 172,00	57 476,40	283 077,60
Cardiennage jour supplémentaire (option2)	8 471,65	8 471,65	8 471,65	6 614,85	8 471,65	40 501,45
Location bennes	1 266,00	1 392,60	1 392,60	886,20	1 899,00	6 836,40
Transport des déchets	63 900,11	52 990,89	56 002,68	29 859,52	49 275,84	252 029,04
Traitements déchets verts	43 969,49	48 264,73	25 886,11	15 103,68	33 432,61	166 656,62
Placo plâtre (loc° transport traitt) Tconditionnelle	4 704,79	12 334,72	9 297,67	3 128,54	6 448,16	35 913,89
Total Godard	179 788,44	180 931,00	158 527,11	108 764,78	157 003,67	785 014,99
Marché Edib	21 933,74	30 739,11	25 001,01	9 970,70	24 556,82	112 201,38
RECETTES TTC						
Recettes vente ferrailles (Godard)	16 716,00	24 912,00	18 028,00	7 938,00	12 338,00	79 932,00
Recettes vente batteries (Edib)	3 403,00	1 695,00	1 710,00	359,25	923,50	8 090,75
Recettes DEEE (Eco système)	8 936,16	15 175,12	8 748,34	2 983,60	6 476,08	42 319,30
COUT NET TTC EN €	172 667,02	169 887,99	155 041,79	107 454,63	161 822,91	766 874,33
COUT A LA TONNE SORTANTE TTC EN €	34,61	21,89	31,52	51,01	36,54	31,68

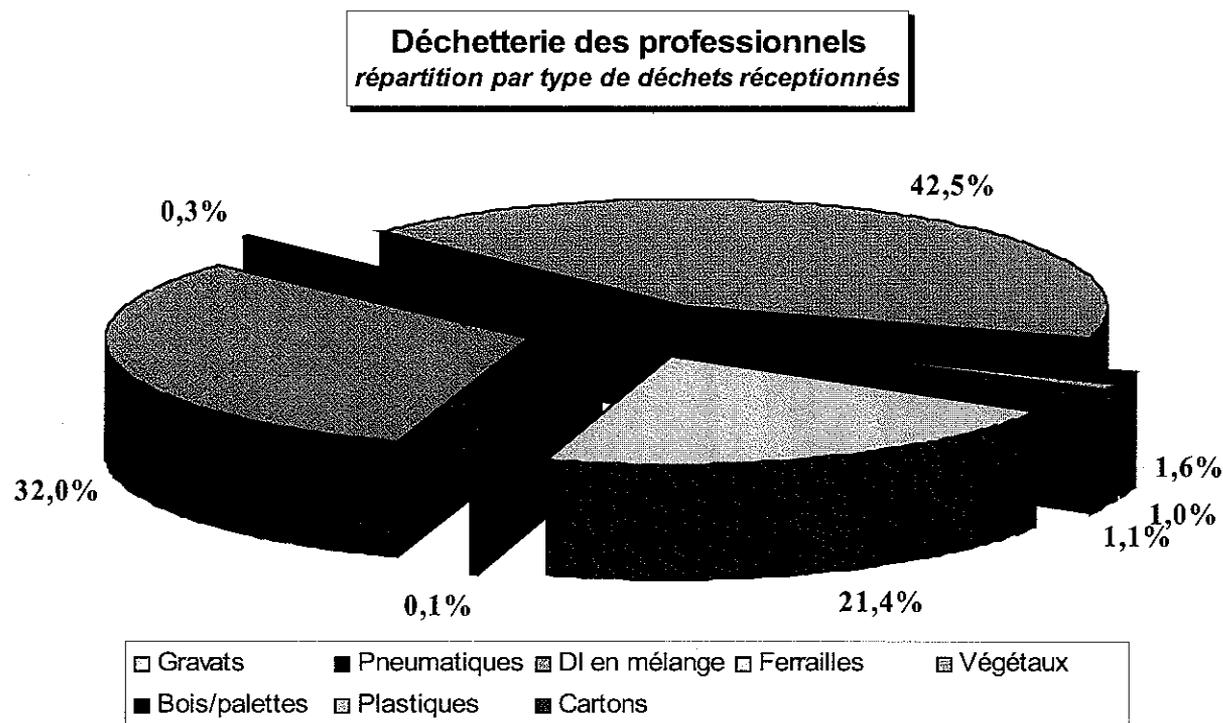
Localisation des déchetteries du Grand Dijon



2/ LA DECHETTERIE DES PROFESSIONNELS

La déchetterie des professionnels, qui est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans, est gérée par Bourgogne Recyclage.

En 2008, 1 413 tonnes de déchets ont été apportées par les professionnels, dont principalement des végétaux, des déchets industriels en mélange et des gravats. Ce qui représente un peu plus de 3 000 passages dans l'année.

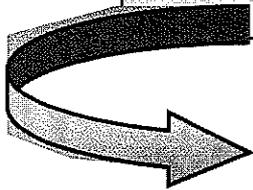


II - TRAITEMENT

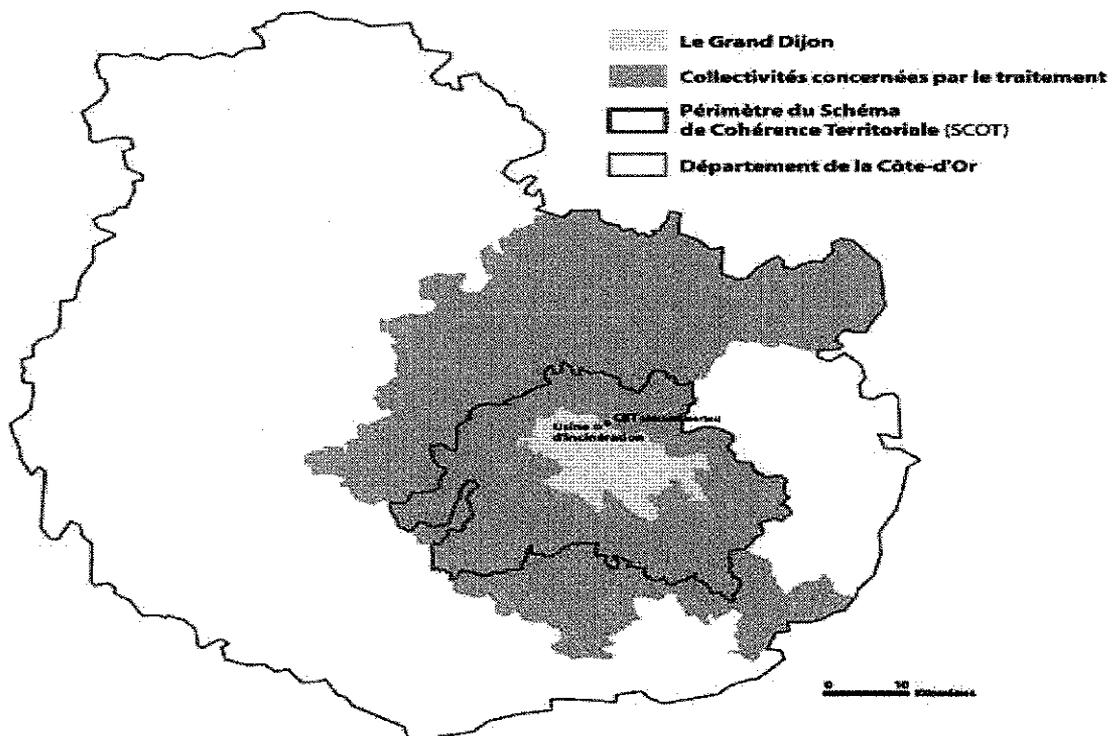
A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM

1/ Population concernée

• GRAND DIJON :	251 679 hab
• Collectivités clientes :	110 032 hab
TOTAL	361 711 hab



70 % de la population de la Côte d'Or



L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 224 communes de la Côte d'Or, soit au total **246** communes Côte d'Oriennes.

2/ Capacité de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, ceci grâce à une série de mises aux normes entre 1998 et 2007.

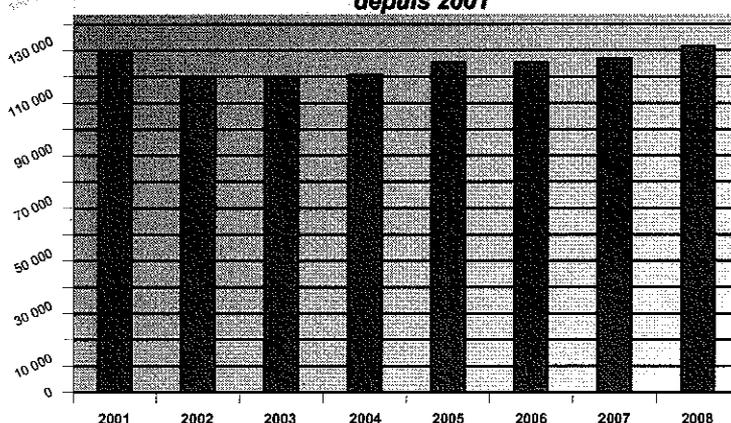
Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or.

Sa capacité est de 140 000 tonnes par an.

3/ Tonnages réceptionnés

	2008	Evolution 08/07
Grand Dijon et communes collectées par la SEFS	78 100	-3%
Collectivités clientes	24 637	-4%
Entreprises	14 289	15%
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	8 499	1%
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	3 273	Acceptés à partir de 2008
Déchets issus de médicaments	315	2008 année pleine
Refus de tri (centre de tri du GD)	2 532	
Tonnages reçus	131 645	3,7%

Evolution des tonnages reçus à l'usine d'incinération des ordures ménagères depuis 2001

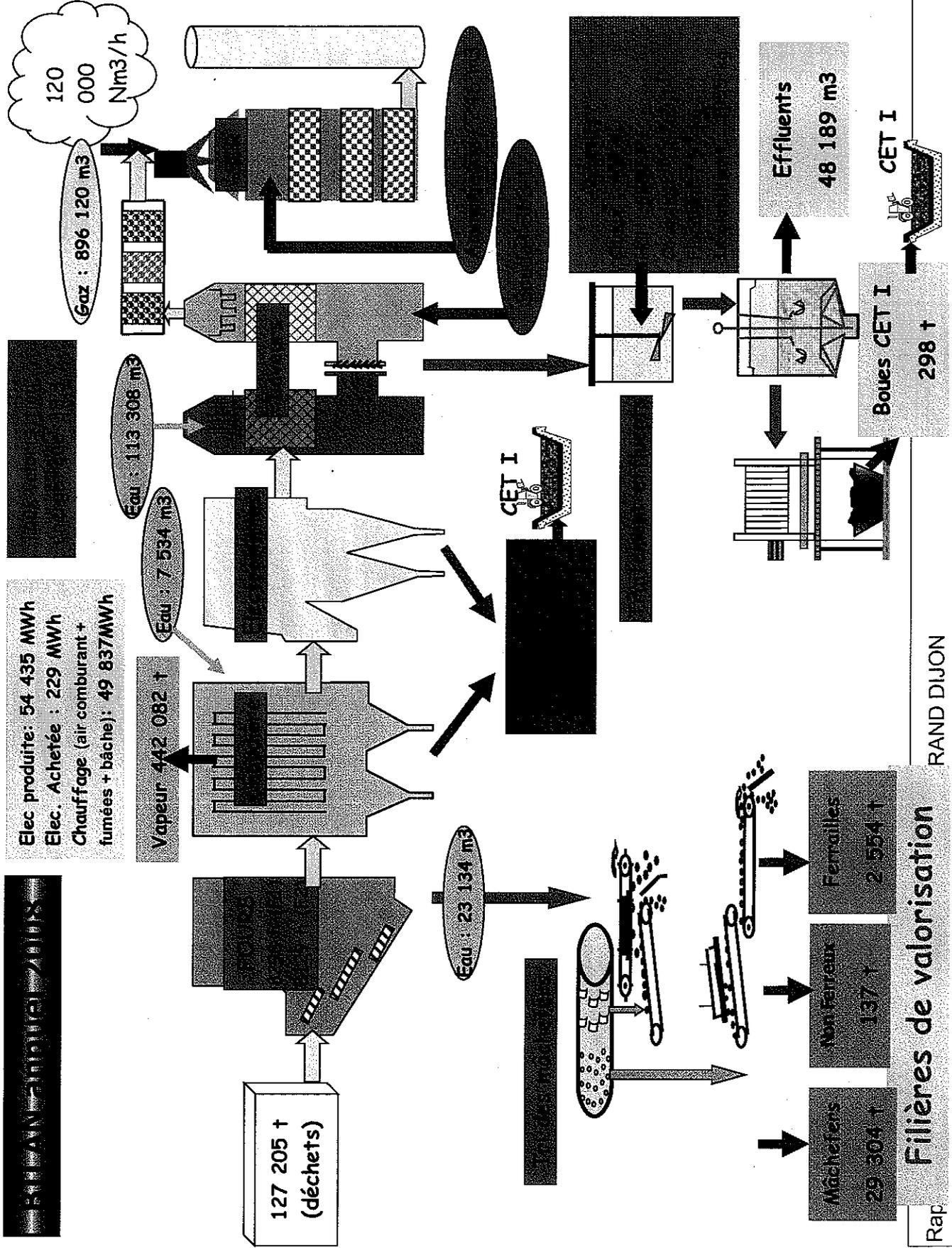


Remarques :

- Les fours de l'usine ont fonctionné 93,8 % de l'année
- La productivité est de 7,74 tonnes par heure de fonctionnement.

BIJOUX ANTIQUE 2008

Elec produite: 54 435 MWh
Elec. Achetée : 229 MWh
Chauffage (air comburant +
fumées + bache): 49 837MWh



Rap. Filières de valorisation

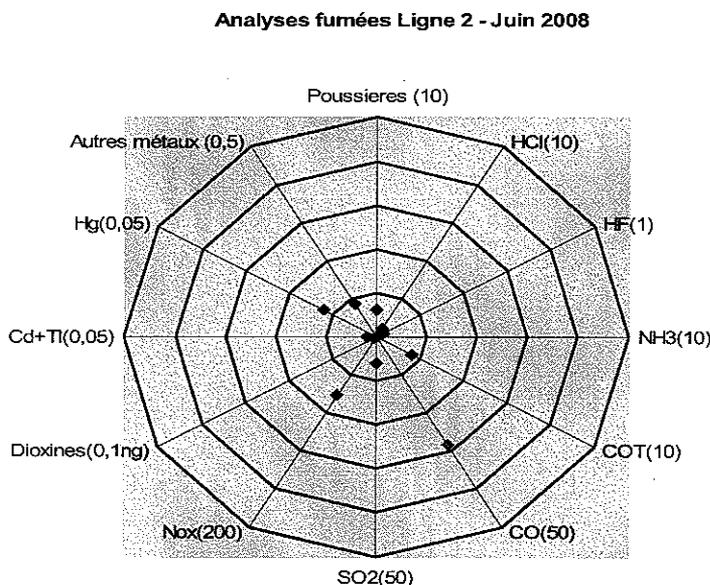
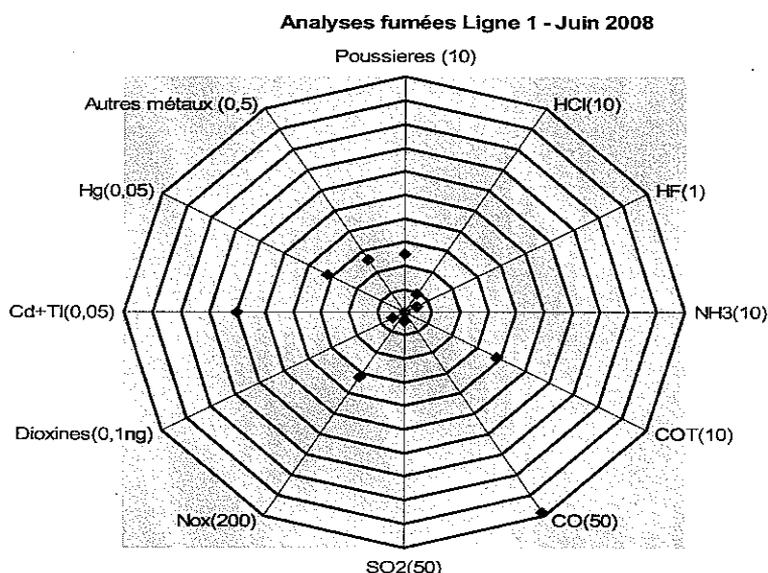
4/ Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance et de mesures périodiques ou en continu.

Ces mesures permettent de constater les concentrations observées en sortie du traitement des rejets atmosphériques et liquides qui sont largement inférieures aux seuils réglementaires en vigueur.

Représentation schématique des teneurs en polluants dans les rejets gazeux

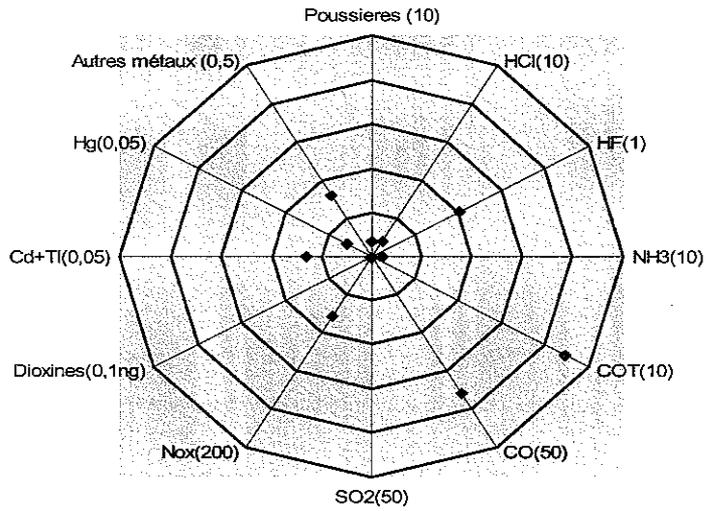
Valeurs en mg/Nm³ sauf dioxines en ng/Nm³ – comparaison valeurs arrêté ministériel du 20/09/2002



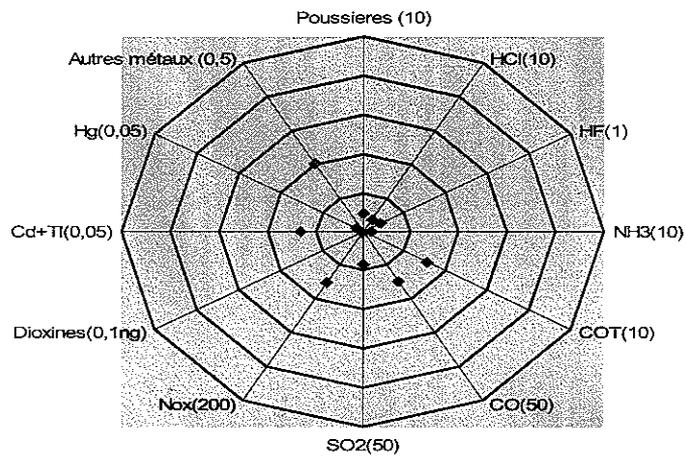
HCl : acide chlorhydrique
 HF : acide fluorhydrique
 NH₃ : amoniac
 COT : carbone organique total
 CO : monoxyde de carbone

SO₂ : dioxyde de soufre
 NOx : oxydes d'azote
 Cd : cadmium
 Tl : thallium
 Hg : mercure

Analyses fumées Ligne 1 - Novembre 2008

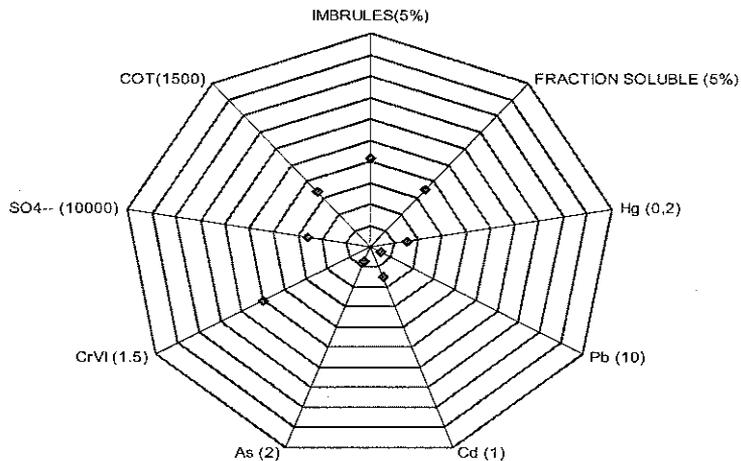


Analyses fumées Ligne 2 - Novembre 2008



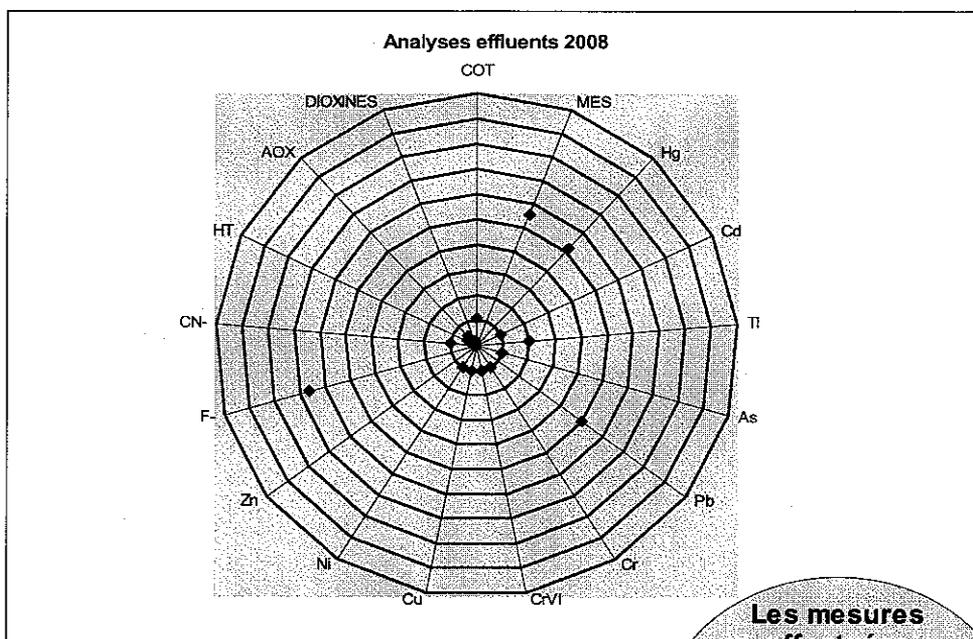
Représentation graphique des analyses des mâchefers mûrés (moyenne 2008), avant valorisation en technique routière (seuils définis par la circulaire du 9 mai 1994)

Analyses mâchefers 2008



Représentation schématique des teneurs en polluants dans les effluents liquides
 Valeurs en mg/Nm³ sauf dioxines en ng/Nm³ – comparaison valeurs arrêté ministériel du 20/09/2002

- Cu = cuivre
- TI = thallium
- F- = fluorures
- Cd = cadmium
- Sb = antimoine
- Hg = mercure
- COT = carbone organique total
- Ni = nickel
- V = vanadium
- Co = cobalt
- As = arsenic
- Pb = plomb
- SO2 = dioxyde de soufre
- NOx = oxyde d'azote
- Cr = chrome
- Cr VI = chrome VI
- HT = hydrocarbure total
- CN = cyanures
- AOX = organohalogènes absorbables
- MES = matières en suspension
- Zn = zinc



Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont faibles pour la quasi-totalité des polluants

MESURES DE DIOXINES DANS L'ENVIRONNEMENT

Des mesures dans les laits de vaches d'une exploitation voisine ont été réalisées, comme le demande l'arrêté préfectoral de l'usine.

Elevage CHAUME à Savigny-le-Sec :

- 0,23 pg/g de matière grasse en août
- 0,22 pg/g de matière grasse en novembre

(pg : picogramme ; 1pg = 10⁻¹²g)

La teneur maximale réglementaire définie par le règlement européen CE 1831-2003 est de 3 pg/g de matière grasse. Nous sommes douze fois inférieur à ce seuil.

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un **programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement.**

Pour ce faire, il a été choisi de mettre en oeuvre une méthode de suivi avec des mousses (bryophytes terrestres), placées à des endroits bien identifiés afin de connaître l'impact de l'usine sur son environnement, et plus précisément les retombées des métaux et des dioxines/furanes.

Les premiers résultats obtenus ont été concluants :

- Sur les 15 stations choisies pour les métaux, aucun phénomène significatif dû aux retombées atmosphériques n'est à signaler
- De même pour les 5 stations concernant les dioxines/furanes, les concentrations oscillent de 0,47 à 0,64 pg/g de matière sèche.

Pour comparaison, la valeur attendue généralement, en dehors de toute source émettrice locale de pollution, est de l'ordre de 0,6 pg/g de matière sèche.

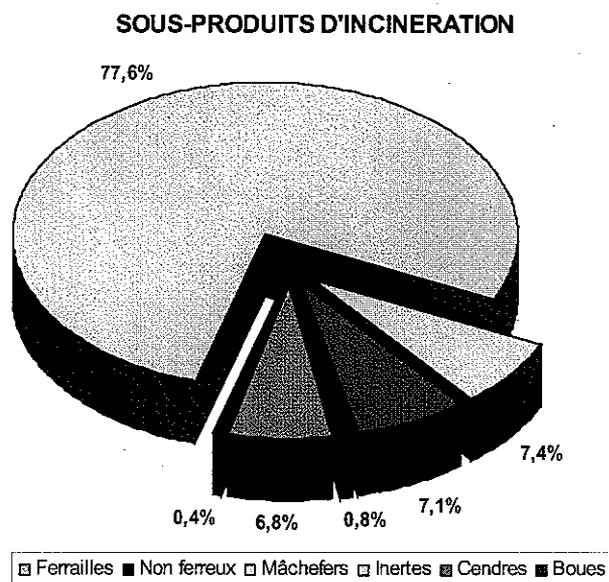
De même, la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

5/ Valorisation

• Valorisation matière

Chaque produit sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées :

<i>Matières valorisées</i>	<i>Totaux 2008 en tonnes</i>
Ferrailles	27 496
Non ferreux	2 698
Mâchefers produits	2 698
Inertes	20 100
Matières stockées par enfouissement	
Inertes	2 796
Cendres	2 698
Boues	298
TOTAL	37 787



- ✓ **Métaux et non ferreux** : valorisation en aciéries
- ✓ **Mâchefers** : valorisation en techniques routières

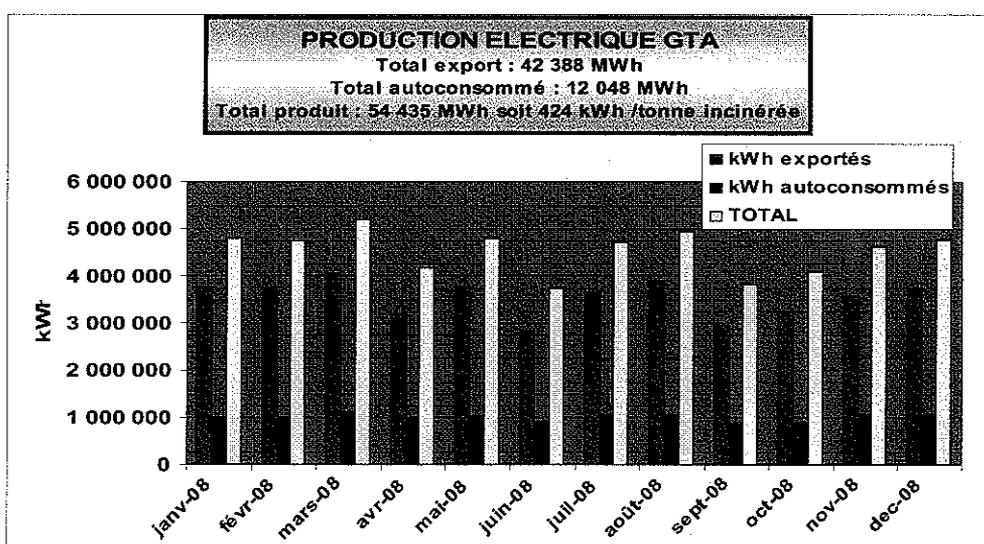
• Valorisation énergétique (cf page suivante GTA)

B. Le Groupe turbo-alternateur – GTA

Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

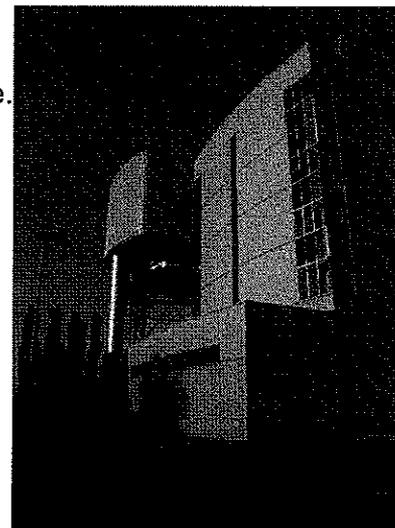
- c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après tri et recyclage des emballages, des journaux-magazines, récupération des déchets encombrants et toxiques, compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en de nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- c'est une énergie dont le coût est faible,
- c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

Pour 2008, **54 435 Mwh ont été produits** dont 12 048 Mwh ont été utilisés pour la consommation de l'usine (soit 22%). **27 000 Mwh ont été valorisés** sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine. Le taux de valorisation énergétique global du site avoisine donc les 38,3 %, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type.

La gestion du groupe turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

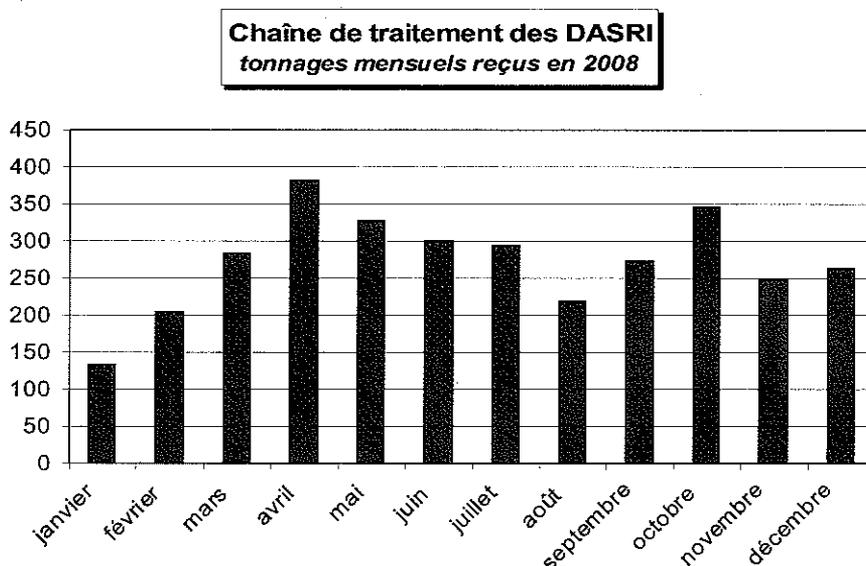


C. Chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de 6000 t/an.

- Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAS) qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Châlon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes » et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.
- De plus l'intérêt de cette unité est aussi de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une UIOM performante et aux normes les plus contraignantes.

Pour cette première année d'activités, 3 273 tonnes de déchets de soins ont été incinérés.



De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le CET.



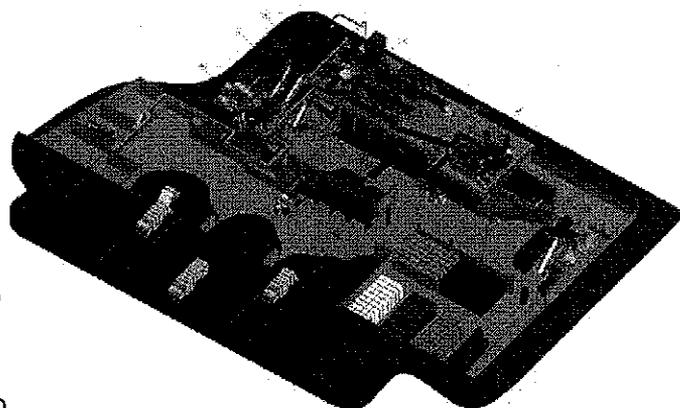
D. Centre de tri

1/ Le centre de tri



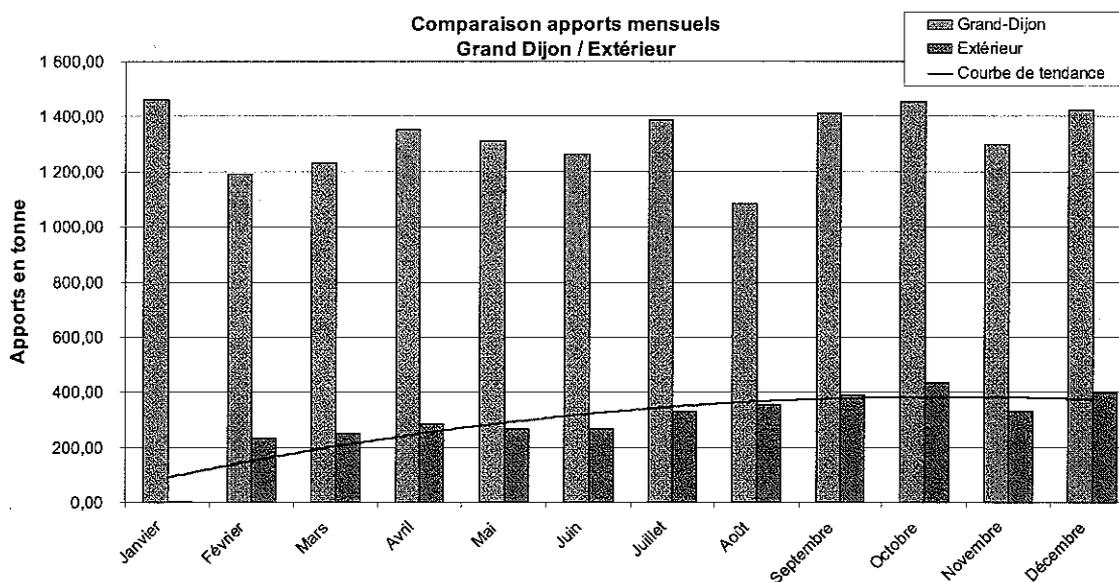
Le centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon, l'un des plus modernes de France, a été inauguré le 14 novembre 2007 et fonctionne donc depuis un peu plus d'une année.

Ce centre, d'une superficie de 5 000 m² situé 10 route de Langres à Dijon, est destiné comme son nom l'indique à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage les emballages (cartons, cartonnets, emballages pour liquides alimentaires -tétrapack-, bouteilles en plastique, aluminium, acier ainsi que les papiers, journaux, revues et magazines).



Cet équipement, d'une capacité de 20 000 tonnes par an, répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à SITA Centre Est Valorisation ; un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise d'insertion IDEES 21. En 2008, au total le centre de tri emploie 50 personnes dont 36 bénéficiant d'un emploi d'insertion.

En 2008 le centre de tri a reçu 19 409 tonnes de déchets à trier dont 15 875 T collectées sur le périmètre du Grand Dijon, le tonnage restant (3 534 T) provenant de collectivités clientes extérieures au Grand Dijon.



Compte tenu des différentes campagnes de communication réalisées dans l'année, le taux de refus de tri du Grand Dijon est passé sous les 15 %, valeur à comparer au taux moyen national en milieu similaire (semi-urbain) de 22 %.



crible rotatif



En 2008, 2 275 personnes sont venues visiter le centre de tri.

2/ La valorisation

Dans le cadre du nouveau contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :

- **La garantie de reprise**

Adelphé a désigné au Grand Dijon le repeneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le Grand Dijon a choisi cette solution pour le **verre** -Saint Gobain Emballages à Châlon-sur-Saône- ; les **cartons et cartonnettes** (EMR) -REVIPAC-OTOR papeteries du Doubs- ; les **briques alimentaires** (ELA) -REVIPAC-.

- **La reprise garantie**

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repeneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le Grand Dijon a choisi cette formule pour l'**acier**, l'**aluminium** -Etablissements GODARD- et les **plastiques** (PET clair, PET cristal, PEHD) -Centre-Est Valorisation-.

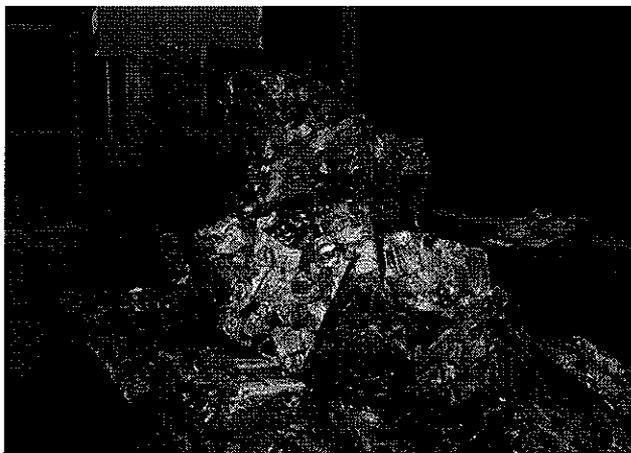
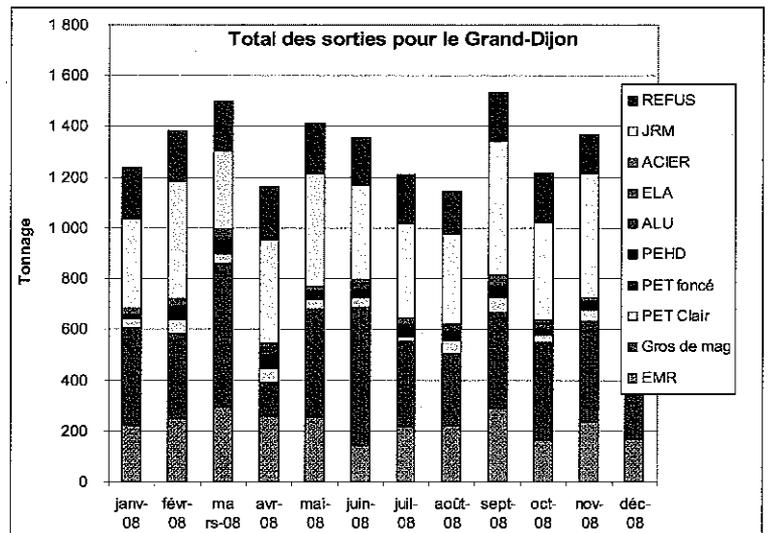
• **La reprise directe**

Le Grand Dijon a choisi le repreneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure les prix de reprise ne sont pas encadrés (prix négatif possible).

Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : **journaux, revues, magazines (JRM)** -Centre-Est Valorisation-Norske Skog Golbey- et **gros de magasins** -Centre-Est Valorisation-.

En 2008, les tonnages réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante :

JRM (journaux, revues, magazines)	5 008 T
Gros de magasin (autres papiers divers)	4 601 T
EMR (carton, cartonnnette)	2 752 T
Plastiques :	
– PET couleur	120 T
– PET cristal	467 T
– PEHD	262 T
ELA (emballages liquides alimentaires - Tétra)	120 T
Acier	311 T
Aluminium	31 T
Refus de tri	2 231 T



Paquets d'acier



Balles de plastique

E. Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET

- Centre de classe 3 situé route d'Is sur Tille à Dijon, qui accueille uniquement des déchets inertes, c'est-à-dire :
 - les inertes pouvant servir de matériaux de couverture (terre),
 - les autres inertes (bétons, tuiles, briques...).
- **341 534** tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2008 (+ 2,85 % par rapport à 2007), la répartition est la suivante :
 - 153 391 tonnes représentent de la terre, soit 45 % des apports,
 - 188 143 tonnes sont des déblais de terrassement et des déchets inertes, soit 55 % de l'ensemble des apports.

Le site de classe II, fermé en 2004, fait l'objet d'une réhabilitation par stockage d'inertes recouverts de 0,5 m d'argile à perméabilité 10^{-7} m/s afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement. Une épaisseur de 0,3 m de terre végétale permettra de semer et d'arborer le site.

Indicateurs financiers

A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
GESTION DES DECHETS MENAGERS LOT 1	Marché public n° 05-15	Société Economique Franco-Suisse (Dijon)	1.01.2006 au 31.12.2010	Collecte des déchets ménagers et assimilés
		CEV SITA (sous traitant SEFS)		Exploitation du centre de tri communautaire
GESTION DE LA PRÉCOLLECTE LOT 2	Marché public n° 05-16	Société CITEC Environnement St Appolinaire	1.01.2006 au 31.12.2010	Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants Gestion de la redevance gros producteurs
DECHETTERIES	Marché public n° 07-63	Société GODARD (Chenôve)	Du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 x 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
	Marché public n° 07-64	Société EDIB (Dijon)	Du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 x 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables

B. Les dépenses et leur financement

COLLECTE ET TRI

Dépenses COLLECTE ET TRI (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		12 795 777 €
011 Charges à caractère général		12 541 614 €
61 Services extérieurs		12 396 350 €
	Gestion de la précollecte (CITEC)	606 541 €
	Collecte (SEFS)	10 191 339 €
	Tri	1 459 320 €
	Prestation de chargement et transport verre	64 454 €
	Prestation de service autres	32 179 €
	Prestation diffusion communication et assistance communication	42 517 €
62 Autres services extérieurs		145 264 €
	Honoraires assistance études collecte	82 638 €
	Frais de contentieux, annonces et insertions	2 200 €
	Frais d'impression catalogues, imprimés, CNR	60 426 €
012 (63 -64) Charges de personnel et frais assimilés		250 387 €
66 Charges financières (intérêts des emprunts)		3 776 €
Investissement		1 059 502 €
16 Capital emprunts		32 363 €
20 Immobilisations corporelles		9 975 €
21 Immobilisations corporelles		523 584 €
23 Immobilisations en cours : (travaux constructions)		493 580 €
TOTAL DEPENSES COLLECTE ET TRI		13 855 279 €

Recettes de COLLECTE et TRI (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		5 627 619
70	Produits des services et ventes :	2 902 944 €
	<i>Reversement entre budgets</i>	80 504 €
	<i>Conventions et marchés</i>	236 544 €
	<i>Redevances (Gros producteurs et centre de tri)</i>	1 230 773 €
	<i>Vente matières</i>	1 355 123 €
74	Dotations, subventions et participations	2 718 506 €
	<i>Sub communication composteurs</i>	1 903 €
	<i>Adelphe (soutien tonne triée, communication et leviers d'optimisation)</i>	2 716 603 €
77	Produits exceptionnels :	6 169 €
Investissement		526 430 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	442 109 €
13	Subventions d'investissements	70 281 €
	<i>(composteurs, points tri, chaufferie bois SEFS, benne GNV)</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	14 040 €
	<i>(cautions composteurs)</i>	
TOTAL RECETTES COLLECTE et TRI		6 154 049 €

DECHETTERIES

Dépenses DECHETTERIES (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		1 035 160 €
011	Charges à caractère général	1 035 160 €
60	Fournitures	952 €
61	Services extérieurs (gestion, réparations, communication)	1 025 252 €
62	Autres services extérieurs	8 956 €
012	(63 -64) Charges de personnel et frais assimilés	0 €
66	Charges financières	0
67	Charges exceptionnelles	0
Investissement		29 636 €
20	Immobilisations corporelles	0
21	Immobilisations corporelles (assistance vidéo surveillances)	6 488 €
23	Immobilisations en cours : (portiques, signalétiques)	23 148 €
TOTAL DEPENSES DECHETTERIES		1 064 796 €

Recettes de DECHETTERIES (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		151 283 €
70	Produits des services et ventes : (ferraille, batteries et DEEE)	147 831 €
75	Autres produits de gestion courante (déchetterie des professionnels)	3 452 €
Investissement		1 384 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	1 384 €
TOTAL RECETTES DECHETTERIES		152 667 €

UIOM

DEPENSES UIOM (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		4 533 709 €
011	Charges à caractère général	3 097 633 €
60	Fournitures (eau gaz produits chimiques)	1 195 341 €
61	Services extérieurs (entretien immobilier, maintenance)	915 184 €
62	Autres services extérieurs (dont REFIOM)	979 788 €
63	Impôts et taxes	7 320 €
012	(63 -64)Charges de personnel et frais assimilés	1 359 186 €
65	Autres charges de gestion courante	2 022 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	74 868 €
Investissement		2 276 714 €
16	Capital emprunts	276 838 €
20	Immobilisations corporelles	45 114 €
21	Immobilisations corporelles	429 342 €
23	Immobilisations en cours :(travaux constructions)	1 525 420 €
TOTAL DEPENSES UIOM		6 810 423 €

RECETTES UIOM (en € TTC)		AC 2008
Fonctionnement		3 222 558 €
70	Produits des services et ventes :	3 212 424 €
	- contributions des particuliers	1 084 809 €
	- ventes de matières	317 278 €
	- contributions des collectivités conventions	896 979 €
	- contributions des collectivités marchés	750 700 €
	- financement budget général, rembt de charges	162 658 €
77	Produits exceptionnels	10 134 €
Investissement		965 348 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	962 168 €
13	Subvention	3 180 €
TOTAL RECETTES UIOM		4 187 906 €

BUDGETS ANNEXES

Décharge et DASRI	
	CA 2008
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Produits de la décharge	1 277 320,07
Produits DASRI	997 462,13
Autres dotations et participations	-
Produits divers	515,33
Produits exceptionnels (hors produits de cessions)	25,33
Résultat reporté	39 514,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Fonctionnement des services	327 342,70
dont fonctionnement décharge	135 218,34
dont fonctionnement DASRI	71 231,94
dont remboursement de charges DASRI (658)	120 892,42
Masse salariale	555 986,56
dont remboursements budget principal (6215)	238 510,00
dont personnel affecté sur le budget annexe	281 266,52
dont personnel intérimaire	36 210,04
Frais financiers (66)	147 870,29
Charges diverses (654)	4 767,50
Dépenses exceptionnelles (67)	89,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	1 312 767,69
divers dépenses d'équipement décharge	54 520,38
construction centre DASRI	1 208 173,58
divers DASRI	50 073,73
Amortissement de la dette	155 431,12
Résultat reporté	448 197,90
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté + affectation	567 489,97
Emprunt nouveau	300 000,00

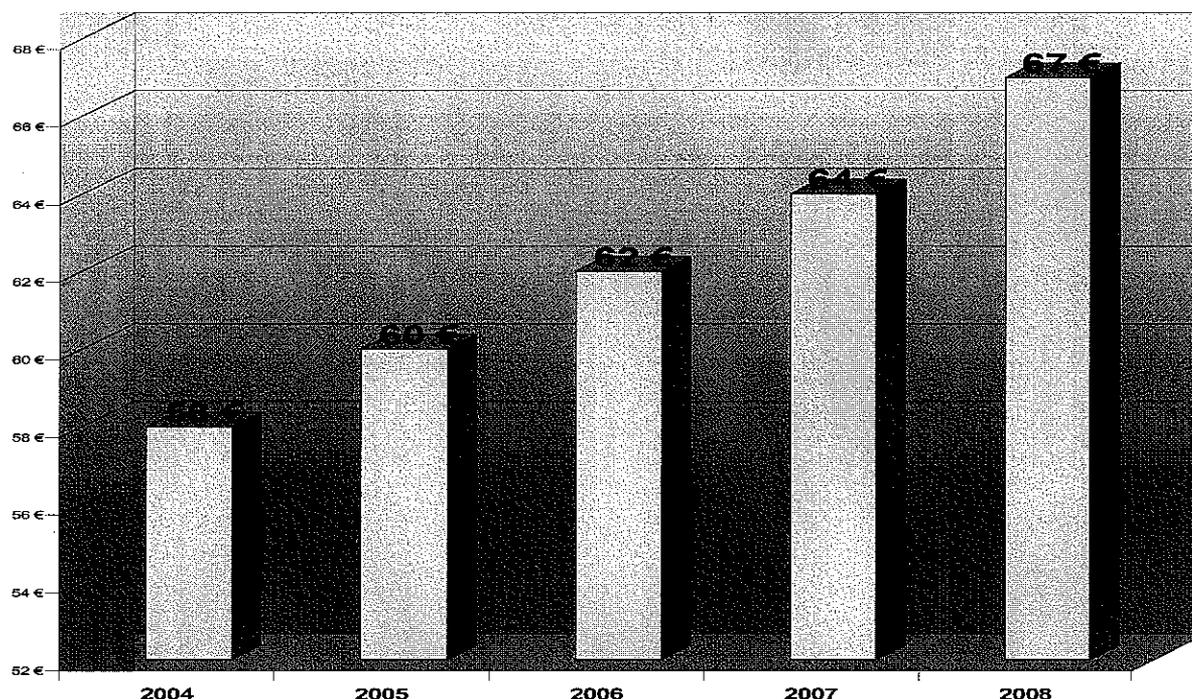
Groupe turbo-alternateur	
	CA 2008
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Vente d'électricité	2 274 016,23
Résultat reporté	24 561,45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de fonctionnement GTA	165 872,66
Remboursement de charges de personnel	125 404,00
Autres rembts de charges	87 843,81
Frais financiers	427 706,82
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	2 147 954,23
Construction groupe turbo-alternateur	2 021 071,00
Divers budget groupe turbo-alternateur	126 883,23
Amortissement de la dette	661 364,10
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Affectation + résultat reporté	2 003 940,27
Total recettes	4 302 518
total dépenses	3 616 146

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les services de collecte et de traitement sont principalement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Montant de la TEOM 2008 : 16 803 029 €

Evolution de la TEOM moyenne en € / habitant



C. Autres indicateurs financiers

Redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Il est fait application d'une franchise de 500 litres ; par ailleurs, la TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance qui est ensuite restitué au Grand Dijon.

Les tarifs suivants ont été appliqués pour l'année 2008 (la redevance, annuelle, comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets) :

→ Bac de 240 litres	595,20 €
→ Bac de 330 litres	818,40 €
→ Bac de 500 litres	1 240,00 €
→ Bac de 660 litres	1 636,80 €

Soit un tarif au litre de 2,48 € HT

Au 31/12/08, 221 contrats ont été signés

Pour l'année 2008, le produit de la redevance spéciale s'est élevé à 1 080 773 €

Tarifs d'accès à l'UIOM

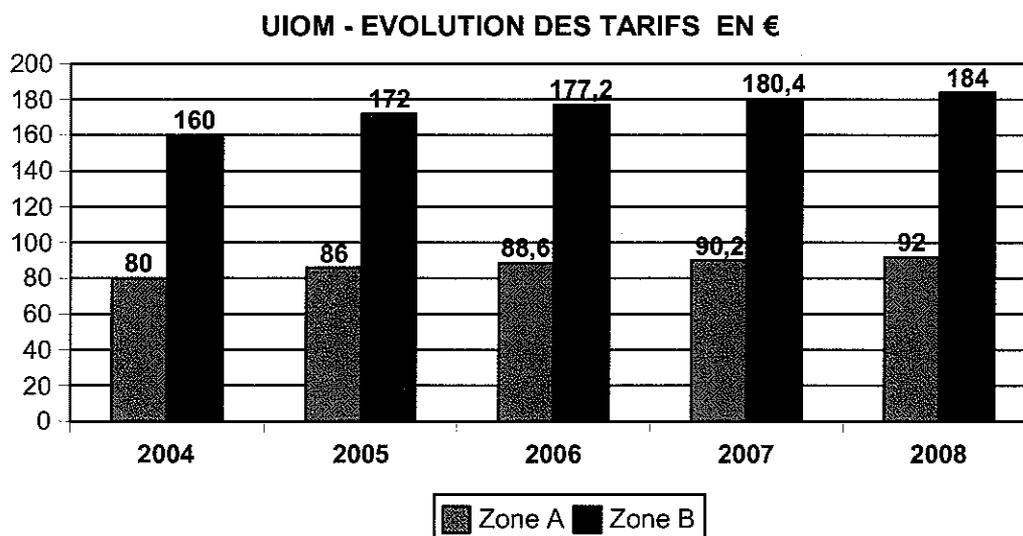
Les **particuliers et industriels** qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance, à la tonne, fixée annuellement par délibération, étant précisé que les apports inférieurs à 500 kg par mois ne sont pas facturés (pour la zone A).

Ces tarifs sont actualisés pour tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et intégrer les investissements réalisés.

Pour les entreprises ou particuliers domiciliés en dehors des communes du Grand Dijon et des communes clientes du service de traitement, une seconde zone de tarification a été créée (zone B).

Zone A : 92 € la tonne

Zone B : 184 € la tonne, sans application de franchise



Deux nouveaux tarifs spécifiques aux industriels ont été créés :

- DIB triés : 69,00 € la tonne
- Déchets issus de médicaments : 122,40 € la tonne

Pour l'année 2008, le produit des droits d'accès à l'usine par les particuliers et les entreprises est de 1 084 809 €

Tarifs d'accès au CET

Depuis le 1er janvier 2005, le CET n'est autorisé à accueillir que des déchets inertes, catégorisés de la manière suivante :

- les inertes pouvant être utilisés comme couche de couverture végétalisée (terre, déblais et marnes non pollués) **3,40 € la tonne HT**
- autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) **6,80 € la tonne HT**
- argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec **Gratuité**
- Terre végétale **Gratuité**

L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de 1 292 310 €

Tarifs DASRI

- Traitement de DASRI y compris lavage/désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (tarifs hors TGAP) :
 - **Apports de 0 à 1 tonne /mois :** **450 € HT /tonne**
 - **Apports de 1 à 40 tonnes /mois :** **360 € HT /tonne**
 - **Apports du 40 à 80 tonnes /mois :** **325 € HT /tonne**
 - **Apports de 80 à 125 tonnes /mois :** **300 € HT /tonne**
 - **Apports au-delà de 125 tonnes /mois :** **285 € HT /tonne**

A ces tarifs s'ajoute un coût de **15 € HT /tonne** pour l'identification et la pesée des GRV (Grands Récipients pour Vrac) si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations lui-même.

- Traitement de DASRI y compris lavage/désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement (tarifs hors TGAP) :
 - **Apports de 0 à 5 tonnes /semaine :** **360 € HT /tonne**
 - **Apports de 5 à 15 tonnes /semaine :** **325 € HT /tonne**
 - **Apports au-delà de 15 tonnes /semaine :** **300 € HT /tonne**

A ces tarifs s'ajoute un coût de **15 € HT /tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations lui-même.

- Forfait « bac contaminé » : **400 € HT par GRV**
- Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : **50 € HT par GRV**

LEXIQUE

AC	Arrêt des comptes
C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
CDH	Comité Départemental d'Hygiène
CET	Centre d'enfouissement technique
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DDM	Déchets dangereux des ménages
DEEE	Déchets d'équipement électriques et électroniques
DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune
ELA	Emballages pour liquides alimentaires
EMR	Emballages ménagers recyclables
GEM	Gros électro-ménager
GNV	Gaz naturel de ville
Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
GTA	Groupe turbo-alternateur
HAB	Habitants
JRM	Journaux, revues, magazines
OE	Objets encombrants
OM	Ordures ménagères
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Petits appareils en mélange
PAP	Collecte en porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
PEHD	Plastique polyéthylène haute densité
PET	Plastique polyéthylène téréphthalate
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SEFS	Société Economique Franco-Suisse
T	Tonne
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
VE	Verre d'emballage
ZA	Zones d'activités

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	3
LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008.....	5
COLLECTE.....	5
DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS.....	6
DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS.....	7
CENTRE DE TRI.....	7
TRAITEMENT.....	7
INDICATEURS TECHNIQUES	8
I - COLLECTE	9
L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE.....	10
LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS.....	11
1/ les ordures ménagères (bac gris).....	11
2/ les emballages recyclables (bac jaune).....	14
3/ le verre d'emballage en pap (bac vert) ou en pav.....	15
4/ les objets encombrants.....	18
5/ les cartons commerciaux.....	18
6/ le compostage individuel.....	20
RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS.....	20
LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE.....	21
1/ les déchetteries des particuliers.....	21
2/ la déchetterie des professionnels.....	26
II - TRAITEMENT	27
A. Usine d'incinération des Ordures Ménagères - UIOM.....	27
1/ population concernée.....	27
2/ capacité de l'usine.....	28
3/ tonnages réceptionnés.....	28
4/ surveillance des rejets.....	30
5/ valorisation.....	33
B. Le Groupe turbo-alternateur – GTA.....	34
C. Chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux).....	35
D. Centre de tri.....	36
1/ le centre de tri.....	36
.....	37
2/ la valorisation.....	37
E. Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET.....	39
INDICATEURS FINANCIERS	40
A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets.....	41
B. Les dépenses et leur financement.....	42
COLLECTE ET TRI.....	42
DÉCHETTERIES.....	44
UIOM.....	45
BUDGETS ANNEXES.....	46
La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).....	47
C. Autres indicateurs financiers.....	47
Redevance spéciale gros producteurs.....	47
Tarifs d'accès à l'UIOM.....	48
Tarifs d'accès au CET.....	49
Tarifs DASRI.....	49
LEXIQUE	50